Charte d'adhésion à l'annuaire dans le champ des Troubles des Conduites Alimentaires (TCA) des Pays de la Loire

Cette charte a pour objectif de préciser le cadre d'engagement pour les acteurs souhaitant être inscrits dans l'annuaire TCA des Pays de la Loire.

La présente charte est établie pour une durée indéterminée.

1. Les objectifs de l'annuaire

- Améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements possibles sur le territoire des Pays de la Loire.
- Faciliter la précocité du repérage, de l'évaluation et des orientations adaptées.
- Contribuer à la lisibilité et la fluidité des parcours de soins des personnes atteintes de TCA.

Adhérer à l'annuaire permet :

- D'intégrer un listing régional de professionnels travaillant pour l'accès aux soins et l'accompagnement de personnes atteintes de TCA.
- De mettre à disposition les coordonnées professionnelles pour améliorer la lisibilité de l'offre de soins et d'accompagnement des TCA pour l'ensemble des professionnels et la population générale.
- De bénéficier, après accord de l'adhérent, des actualités en addictologie relayées par la SRAE Addictologie.

Les coordonnées professionnelles des personnes inscrites à l'annuaire sont disponibles en accès libre sur internet.

2. Principes éthiques de la charte :

En s'inscrivant à l'annuaire les professionnels s'engagent à :

a. Être en accord et respecter les valeurs humanistes suivantes :

- La considération de toute personne dans sa globalité et sous tous ses aspects (personnel, familial, social, culturel) avec un regard sans jugement, ni rejet, ni discrimination dans un esprit de bienveillance.
- Le respect de la neutralité religieuse et politique dans l'intervention
- La prise en compte du contexte environnemental et des ressources de chacun
- Le libre choix de la personne concernant les modalités de soin et d'accompagnement, favorisé par une information éclairante sur les différentes possibilités existantes, en prenant en compte son expérience, ses ressources, sans que la peur, l'injonction ou la persuasion ne soit utilisées.
- Le droit à la confidentialité des éléments concernant la situation sanitaire, psychologique, sociale et la vie privée de chaque patient et de son entourage

b. Être en accord et respecter les valeurs de soin et de partenariat suivantes :

- L'approche pluriprofessionnelle, transdisciplinaire et partenariale est favorisée à toutes les étapes du parcours de soin après information et accord des patients, en favorisant la cohérence et la qualité des parcours de soin
- L'entourage de la personne peut être accueilli et soutenu; il est sollicité pour les personnes mineures à être partie prenante du soin et de l'accompagnement. Pour les personnes majeures, il peut être intégré au projet de soin sauf si le patient s'y oppose.
- La mise en œuvre du parcours s'appuie sur les recommandations de bonnes pratiques en vigueur et une démarche qualité, y compris dans l'utilisation des outils numériques (adresses sécurisées, conditions de confidentialité...)

c. Respecter un bon usage vis-à-vis de la promotion et de la publicité :

Ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité de l'annuaire à des fins de promotion et de publicité. Cette interdiction ne s'applique pas aux opérations conduites par l'annuaire et destinées à le faire connaître des professionnels ou des patients concernés, dans le respect des règles déontologiques relatives à la publicité et à la concurrence entre confrères.

3. Aspects pratiques:

a. Modalités d'entrée dans l'annuaire

Les personnes physiques ou morales (institutions, associations...) sollicitent elles-mêmes leur inscription à l'annuaire en remplissant le formulaire d'inscription. Une première campagne de communication est lancée aux membres des réseaux professionnels (ROR, ABELA, SRAE Addictologie, URAA, SRAE Nutrition...) au moment du lancement de l'annuaire dans les différents départements de la région.

Le comité de pilotage, tel que précisé ci-après, délègue à la SRAE Addictologie la validation de chaque inscription. Celle-ci pourra solliciter le soutien complémentaire du comité de pilotage pour s'assurer de la congruence de la demande vis-à-vis des valeurs décrites dans cette charte.

En demandant l'inscription individuelle à l'annuaire, les **structures et établissements de santé** s'engagent à :

- Respecter les principes éthiques de la charte en cochant la case "Je certifie avoir lu et approuvé la charte d'adhésion à l'annuaire et m'engage à la respecter en m'inscrivant à cet annuaire" dans le <u>formulaire d'inscription</u> en ligne
- Sensibiliser et/ou former à l'accompagnement spécifique des TCA les intervenants prenant en charge les patients et à présenter les attestations ad hoc
- Justifier d'un diplôme enregistré à l'ARS via un numéro ADELI / un numéro RPPS et, le cas échéant, être reconnu par l'ordre professionnel
- A mettre en œuvre des pratiques construites à partir de données probantes, basées sur des recommandations scientifiques validées et reconnues dans le champ des TCA

En demandant l'inscription individuelle à l'annuaire, les **professionnels de santé** s'engagent à :

 Respecter les principes éthiques de la présente charte en cochant la case "Je certifie avoir lu et approuvé la charte d'adhésion à l'annuaire et m'engage à la respecter en m'inscrivant à cet annuaire" dans le formulaire d'inscription en ligne

- Être un professionnel de santé sensibilisé et/ou formé à l'accompagnement de patients atteints de TCA, et présenter les attestations ad hoc
- Justifier d'un diplôme enregistré à l'ARS via un numéro ADELI / un numéro RPPS et, le cas échéant, être reconnu par l'ordre professionnel
- Mettre en œuvre une pratique professionnelle construite à partir de données probantes, basées sur des recommandations scientifiques validées et reconnues dans le champ des TCA

En demandant leur inscription à l'annuaire, les associations d'usagers s'engagent à :

- Être une association reconnue loi 1901
- Respecter les principes éthiques de la présente charte en cochant la case "Je certifie avoir lu et approuvé la charte d'adhésion à l'annuaire et m'engage à la respecter en m'inscrivant à cet annuaire" dans le <u>formulaire d'inscription</u> en ligne
- Être sensibilisées et/ou formées à l'accompagnement des patients atteints de TCA et/ou de leur entourage

b. Modalités d'actualisation de l'annuaire :

Les personnes ou structures inscrites sur l'annuaire s'engagent à informer la SRAE Addictologie du changement de leurs coordonnées, de modifications de leur activité concernant les TCA ou de leur souhait de ne plus figurer dans l'annuaire.

Le comité de pilotage peut lancer une campagne de mise à jour annuelle des coordonnées auprès des structures et personnes inscrites, à laquelle celles-ci s'engagent à répondre. En cas de non-réponses de plus de 6 mois, un retrait de l'annuaire pourra être effectué afin de garantir une information actualisée.

c. Modalité de suppression de structures, professionnel ou association de l'annuaire :

Le comité de pilotage se réserve le droit de retirer de l'annuaire les personnes, structures inscrites si celles-ci ne respectent plus tout ou partie des engagements de la présente charte.

d. Modalités de partage de l'information

Dans le cadre de l'inscription à l'annuaire, les données à caractère personnel suivantes seront traitées : prénom, nom, adresse e-mail, adresse postale professionnelle, numéro de téléphone, profession, formations, domaines d'intérêt, publics pris en charge, appartenance à un réseau ou une filière, modalités de prise de rendez-vous, niveau de prise en charge (cf <u>lien diaporama des parcours</u>), coût de la consultation ou modalités de dépassements d'honoraires, éventuel site internet.

Pour exercer les droits relatifs aux données transmises (consulter, rectifier, supprimer les données, « droit à l'oubli » de l'article 17 du RGPD), il est possible de contacter la SRAE Addictologie des Pays de la Loire. Celle-ci est responsable du traitement des données fournies. Ces données ne seront pas utilisées dans un autre but que celui de la diffusion via l'annuaire des TCA, hormis la diffusion, après accord, d'informations relatives au réseau d'acteurs de la SRAE Addictologie (URAA des Pays de la Loire) et du CRREO TCA-Basinga (CHU de Nantes). Elles ne seront pas vendues, ni transmises, ni échangées à quelconque autre organisme, en dehors d'une disposition légale ou réglementaire en respectant alors les procédures de la CNIL.

En cas de dissolution de la SRAE Addictologie, les données à caractère personnel seront effacées, sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur. Les données des inscrits et la responsabilité de l'annuaire sera transmise aux membres du comité de pilotage de création pour la poursuite du projet de l'annuaire après information et accord des utilisateurs recensés.

4. Rôle et composition du comité de pilotage de l'annuaire

Le comité de pilotage de la création de l'annuaire

Il a pour mission d'élaborer la charte de l'annuaire et il assure la première mise en œuvre de l'annuaire et de ses inscriptions.

Il est composé de :

- Le Centre Régional de Recours, d'Evaluation et d'Orientation TCA Basinga (CRREO-TCA Basinga)
- La Structure Régionale d'Appui et d'Expertise d'Addictologie des Pays de La Loire (SRAE Addictologie)
- L'URAA (Union Régionale Des Acteurs en Addictologie des Pays de la Loire)
- L'association ABELA (Association Anorexie Boulimie Loire Atlantique)

Il s'appuie sur l'expérience de la SRAE Nutrition, et du CREHPSY, du GCS e Santé et le ROR (Répertoire Opérationnel des Ressources) existant, la dynamique régionale en addictologie et en santé mentale. Ces acteurs sont invités au comité de pilotage suivant l'ordre du jour.

Le comité de pilotage de suivi de l'annuaire

Il est composé du Comité de pilotage de création élargi à des acteurs ressources TCA de la région dont, notamment, les référents des filières départementales TCA, des acteurs du champ sanitaire et médicosocial, des libéraux, des représentants des usagers... Il a pour missions d'assurer :

- La continuité et le bon fonctionnement de l'annuaire
- Une évaluation du déploiement
- Une évaluation de son utilisation

Le comité de pilotage de suivi se réunit tous les 4 à 6 mois en fonction des besoins. Il est coordonné par le CRREO-TCA Basinga et la SRAE Addictologie.

5. Engagement

Afin d'attester avoir pris connaissance de la présente charte d'adhésion et de votre engagement à respecter les principes éthiques énoncés, nous vous prions de bien vouloir cocher la case "Je certifie avoir lu et approuvé la charte d'adhésion à l'annuaire et m'engage à la respecter en m'inscrivant à cet annuaire" dans le <u>formulaire d'inscription</u> en ligne.